



INFLATION

A Paris, le 06/01/22

C'est dans un contexte d'inflation galopante que vont débiter le 14 janvier 2022 les Négociations Annuelles Obligatoires

Dans un courrier de novembre dernier, **FO** interpellait déjà la Direction sur la dégradation importante du pouvoir d'achat des salariés au regard de cette inflation et de la non-attribution d'Augmentations Générales en 2021.

Les frais liés aux dépenses incompressibles telles que les énergies, l'alimentation et le logement ne cessent d'augmenter et pénalisent les salariés.

Et sur ce terrain, 2022 s'annonce encore pire avec quelques exemples :

- l'augmentation de l'électricité initialement estimée à **10%** au printemps est maintenant revue à possiblement plus de **20%** chez certains fournisseurs
- la grande distribution estime à **4%** l'augmentation des prix des produits
- IKEA annonce une augmentation de **9%** de ses prix de ventes

Pas un jour ne passe sans que la presse économique n'évoque de nouvelles augmentations tarifaires à venir.

Face à cette situation économique, la MACIF ne pourra pas se soustraire à la nécessité d'accorder de **véritables augmentations de salaire pour l'ensemble des salariés.**

C'est cette ligne que vos représentants **FO** défendront lors de ces négociations.

FO vous invite à suivre l'évolution de ces négociations avec la Direction à partir du 14 janvier en flashant le QR Code.

PLUS FORTS ENSEMBLE